

**Code de vie 2021-2022
de l'École polyvalente Lavigne**

Pour mieux vivre ensemble dans mon école, je m'engage à me conduire en personne responsable et autonome :

1. En respectant mes pairs et le personnel de l'école en faisant preuve d'ouverture.
2. En respectant mon travail d'élève en m'impliquant positivement dans le cadre de mes apprentissages scolaires.
3. En respectant l'environnement en le gardant propre, sain et propice à mes apprentissages et celui des autres.
4. En respectant ma personne en adoptant un langage correct, une tenue vestimentaire en règle et une attitude positive.

En s'appuyant sur des valeurs d'autonomie, de rigueur, de respect, d'effort et d'engagement, ces attitudes et comportements me permettront d'atteindre un équilibre et de meilleurs résultats scolaires qui seront un gage de réussite pour ma vie d'adulte et m'amener à devenir un citoyen engagé.

Ce code de vie ne contient pas tout, mais il énonce les principaux éléments que chacun s'engage à respecter pour que la vie dans l'école soit plus agréable.

**Code de vie 2021-2022
de l'École polyvalente Lavigne**

Tous ensemble on CROC pour accompagner chaque élève vers sa réalisation citoyenne.

CROC : Collaboration, Respect, Ouverture et Communication

Je vouvoie les adultes de l'école.
J'utilise un langage adéquat. Je suis bienveillant dans mes gestes.
Je fais des commentaires positifs à propos des élèves et de mon école.
Je respecte tous les lieux en maintenant un environnement propre.
Je suis ouvert à la différence des autres en ayant une attitude bienveillante.

<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
Je respecte et reconnais l'autorité de tout membre du personnel de l'école en tout temps.	<p>Je serai averti par un membre du personnel de l'école et celui-ci prendra les mesures nécessaires.</p> <p>Selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appel aux parents; • retenue; • travaux communautaires; • travail de réflexion; • retrait au local de retrait; • suspension interne; • suspension externe; • code de vie classe; • remboursement du matériel; • rencontre avec un intervenant ou la direction de niveau; • rencontre avec les parents.
Je respecte les autres dans leur intégrité (aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, le sexe, la religion, etc.). Je suis respectueux en tout temps, que je sois seul, avec une personne ou avec un groupe. Je n'utilise ni geste, ni propos irrespectueux.	
Je ne prends pas, ne vole pas ou ne revends pas des objets.	
La consommation de nourriture et de boissons (jus, café, eau) en classe est laissée à la discrétion de l'enseignant. Interdiction de boire et manger à la bibliothèque, aux laboratoires d'informatique ou de sciences.	
En tout temps, j'utilise un langage pacifique et respectueux, je m'exprime correctement, je ne blasphème pas. (Cette règle s'applique également lorsque je dois m'exprimer en d'autres langues)	
Je respecte le travail des autres, soit leur application à écouter en classe, leurs devoirs, leurs recherches, leur besoin d'apprendre, leur DROIT à pouvoir travailler dans les meilleures conditions possible.	Le droit d'un groupe-classe à recevoir des cours prime sur les attitudes et le laisser-aller de certains élèves perturbateurs. Des mesures correctives pourront être envisagées auprès de ces derniers. Ils pourraient être référés à la direction adjointe.

Violence, intimidation et cyberintimidation

<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
Tolérance zéro pour toutes formes d'intimidation, de cyberintimidation et de violence (physiques, psychologiques, etc.). Voir page 18.	<p>Je serai rencontré par un membre du personnel et celui-ci appliquera le protocole d'intimidation et de violence.</p> <p><u>Une plainte pourrait être portée aux autorités policières. Ce geste pourrait être considéré comme une infraction criminelle.</u></p>

Assiduité

<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
Ma présence est obligatoire à tous les cours. Mes absences doivent être formellement justifiées par un appel téléphonique de mes parents, au plus tard le matin même de mon retour.	Politique de gestion des absences Voir page 7.

Ponctualité

<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
Je suis ponctuel à tous mes cours et j'ai la responsabilité d'aviser mon secrétariat dès mon arrivée. Le seul endroit pour obtenir un billet de retour en classe est au secrétariat de niveau.	Un billet de motivation est nécessaire pour entrer en classe.

Circulation	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>La circulation à l'intérieur des périodes de cours est réduite au strict minimum : <u>toute personne qui circule doit avoir en sa possession une cocarde remise pas son enseignant</u>; l'heure ainsi que la signature de l'enseignant doivent s'y trouver.</p> <p>De plus, toute circulation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des classes doit se faire calmement.</p> <p>L'école est sous surveillance de caméras.</p>	<p>Faute de cocarde, l'élève doit être immédiatement retourné en classe.</p>
Matériel scolaire	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>Je m'assure d'avoir tout le matériel nécessaire pour l'ensemble de mes cours (agenda, crayons, manuels, cahiers, vêtements d'éducation physique, calculatrice, etc.).</p> <p>Je laisse mon sac à main ou mon sac à dos, mon manteau dans ma case.</p>	<p>Les règles de classe de l'enseignant s'appliquent.</p>
Divers	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>Je m'abstiens d'avoir en ma possession tout accessoire, matériel ou vêtement faisant la promotion de la drogue, de l'alcool, de la violence ou de la sexualité.</p> <p>Aucune vente d'objet personnel ne sera autorisée.</p>	<p>L'objet sera confisqué pour une période indéterminée ou détruit.</p> <p>Au besoin, je devrai me changer.</p> <p><u>Une plainte pourrait être portée aux autorités policières.</u></p>
<p>Tolérance zéro pour toute possession d'arme, d'imitation ou d'objet pouvant servir d'arme.</p>	<p>Cet objet sera automatiquement confisqué. Les mesures nécessaires seront prises selon le cas.</p> <p><u>Une plainte pourrait être portée aux autorités policières.</u></p> <p>L'objet sera remis uniquement aux parents de l'élève ou aux autorités selon la situation.</p>
Casier	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>Je suis responsable de la case et du cadenas qui me sont assignés du début à la fin de l'année (entretien, vol, dommages, etc.).</p> <p>Aucun changement de case et de cadenas ne sera toléré.</p> <p>Les casiers et les cadenas sont la propriété de l'école et celle-ci se réserve le droit d'en vérifier le contenu et l'état.</p> <p>Je devrai m'assurer de garder mon cadenas verrouillé.</p>	<p>Si des dommages à la case ou au cadenas sont constatés, peu importe la cause (vol ou vandalisme), l'élève est responsable des coûts associés à la réparation.</p> <p>Coupure de cadenas si nécessaire.</p> <p>L'école n'est pas responsable du contenu d'une case déverrouillée.</p>
Utilisation des espaces	
Sécurité routière	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>Je conduis mon véhicule d'une façon sécuritaire et respectueuse sur le territoire de l'école.</p>	<p>Perte du privilège de conduire un véhicule sur le territoire de l'école.</p> <p><u>Une plainte pourrait être portée aux autorités policières.</u></p>
Visiteurs	
<i>Comportement souhaité</i>	
<p>Tout visiteur est dans l'obligation de se présenter à l'accueil, soit au local 100, afin d'annoncer sa présence ainsi que le motif. Le visiteur se verra attribuer un passeport « visiteur » s'il doit se déplacer dans l'école.</p>	

Boisson alcoolisée/stupéfiants	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
Tolérance zéro pour toute consommation de boisson alcoolisée ou de stupéfiants en tout temps.	Voir le Protocole d'intervention en toxicomanie (à la page 21).
Tolérance zéro pour toute vente ou incitation à la consommation de boisson alcoolisée ou de stupéfiants.	<u>Une plainte pourrait être portée aux autorités policières.</u>
Les boissons énergisantes ne sont pas tolérées.	
Loi concernant la lutte contre le tabagisme	
<p>Mesures en vigueur depuis le 26 mai 2016</p> <p>En plus des interdictions déjà existantes, il est aussi interdit de fumer en tout temps, sur les terrains des écoles secondaires, y compris les centres de formation générale aux adultes et les centres de formation professionnelle ainsi que dans les stationnements.</p> <p>▪ La cigarette électronique et tous les autres dispositifs de même nature, y compris leurs composants et leurs accessoires, sont maintenant soumis aux mêmes règles que les produits du tabac.</p> <p>Cette mesure implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'il est interdit de faire usage d'une cigarette électronique dans tous les lieux où il est interdit de fumer : • à l'intérieur des lieux fermés qui accueillent le public, • dans les milieux de travail, ▪ dans tous les autres lieux extérieurs interdits par la Loi. 	<p>Je serai averti par un membre du personnel de l'école</p> <p>1^{er} avertissement : Je dois accomplir 1 heure de travaux communautaires.</p> <p>2^e avertissement : Je dois accomplir 4 heures de travaux communautaires</p> <p>3^e avertissement : Je dois accomplir 6 heures de travaux communautaires</p> <p>Selon la loi sur le tabac, toute infraction pourrait entraîner une amende entre « 50 \$ et 300 \$ ».</p> <p><i>Pour toute information sur la « loi concernant la lutte contre le tabagisme », veuillez vous référer au site Internet suivant :</i></p> <p>http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/loi-tabac/</p> <p>Les « vapoteuses » ou cigarettes électroniques seront confisquées.</p>

Tenue vestimentaire	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>À l'école : Je porte des vêtements convenables, décents et acceptables dans un milieu d'éducation ou de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le haut du corps doit être vêtu d'un chandail, d'une chemise ou d'une camisole à bretelles « lasagne » couvrant le ventre et le dos. Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents. Le short, la jupe ou le bermuda doit couvrir les jambes minimalement jusqu'à la mi-cuisse. Les vêtements troués sont interdits à l'exception de jeans troués à partir de la mi-cuisse. Le legging est toléré pourvu que le haut recouvre l'avant comme à l'arrière, parce que ce n'est pas un pantalon. 	<p>Je devrai me changer. À défaut de pouvoir le faire, je devrai faire appel à la banque de vêtements de l'école qui me sera proposée au local PASS. En cas de refus ou d'impossibilité, je serai automatiquement suspendu de mes cours à l'interne.</p> <p>En tout temps, la direction se réserve le droit d'interdire le port d'un vêtement jugé inacceptable.</p>
<p>Je ne porte pas de couvre-chef ou tout autre article du genre à l'intérieur des locaux de classe, de la bibliothèque, des gymnases et de l'auditorium.</p>	<p>Je serai averti.</p> <p>L'accessoire pourra être confisqué et sera remis au secrétariat de niveau.</p>
<p>Éducation physique : Code vestimentaire Lors des cours d'éducation physique et des cours d'option multisports, les élèves devront porter les vêtements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un T-shirt ou un chandail de sport à manches longues; Un short de sport (longueur minimale : mi-cuisse) ou un pantalon de sport; Les survêtements de sport sont aussi autorisés. <p>Important : <u>Il est fortement recommandé que les vêtements soient de couleur rouge et/ou noir.</u> Lorsque les cours se donnent à l'extérieur, des accommodements seront possibles. Je dois me changer avant et à la fin de mon cours d'éducation physique.</p> <p>Danse : Je porte obligatoirement un T-shirt et un legging pour l'option danse de l'école.</p> <p>Piscine : Je porte un maillot de bain convenable, décent et acceptable dans un milieu aquatique et sportif ainsi qu'un casque de bain (règlement municipal).</p>	<p>Protocole du costume en éducation physique, 1 fois : Copie à réaliser pour le prochain cours. Un appel sera fait aux parents par l'enseignant.</p> <p>2 fois : Midi gym + travail à réaliser pour le prochain cours. Un appel sera fait aux parents par l'enseignant.</p> <p>La direction, de concert avec les enseignants, peut convoquer les parents pour toute situation récurrente.</p> <p>Une exemption médicale d'activité physique couvre à la fois le cours d'éducation physique et le cours de danse.</p>
Honnêteté	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>Je m'abstiens de plagier, de tricher et d'utiliser de faux documents et de fausses signatures.</p>	<p>Dans le cas d'une évaluation, je serai convoqué à une reprise. Possibilité d'une suspension ou intervention policière.</p>
Présence aux examens	
<i>Comportement souhaité</i>	<i>Conséquence/mesure d'aide</i>
<p>Les absences dont les motifs sont reconnus par l'école et exigés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont</p> <ul style="list-style-type: none"> Maladie sérieuse ou accident confirmé par un billet médical. Mortalité d'un proche parent. Convocation d'un tribunal. Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par l'organisme scolaire Tout autre motif accepté par la direction. <p>La simple possession d'un appareil électronique (exemple : cellulaire) est automatiquement considérée comme du plagiat.</p>	<p>Voir les normes et modalités de l'école. L'élève et les parents seront informés des dates de reprise d'examens.</p> <p>Tricherie : La direction en sera informée et une décision sera prise et transmise aux parents et à l'élève.</p>

❖ **RÉCIDIVE :**
LES CAS DE RÉCIDIVE SERONT EXAMINÉS, CAS PAR CAS, PAR LA DIRECTION, LE TITULAIRE OU LES PERSONNES CONCERNÉES AFIN DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT.

RÈGLEMENT IMPORTANT SUR LES OBJETS INUTILES À L'APPRENTISSAGE

Considérant que l'utilisation de certains objets tels qu'un lecteur de musique, un téléphone portable et autres n'est pas un impératif à la réussite scolaire; L'École polyvalente Lavigne encadre l'utilisation des objets électroniques de la façon suivante :

Permis ou interdit?	Actions	Précisions
Interdit en tout temps sur l'ensemble du territoire de l'école (intérieur et extérieur).	<ul style="list-style-type: none"> • Filmer; • Photographier; • Enregistrer. 	<p>Code civil du Québec (extraits) (L.Q. 1991, c. 64)</p> <p>35. Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci y consente ou sans que la loi l'autorise.</p> <p>36. Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants :</p> <p>1° Pénétrer chez elle ou y prendre quoi que ce soit;</p> <p>2° Intercepter ou utiliser volontairement une communication privée;</p> <p>3° Capter ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés;</p> <p>4° Surveiller sa vie privée par quelque moyen que ce soit;</p> <p>5° Utiliser son nom, son image, sa ressemblance ou sa voix à toute autre fin que l'information légitime du public;</p> <p>6° Utiliser sa correspondance, ses manuscrits ou ses autres documents personnels.</p>
Tout outil électronique est interdit en classe.		<ul style="list-style-type: none"> • Sauf si autorisé par l'enseignant. • Autorisé durant les pauses et le dîner; <ul style="list-style-type: none"> • J'utilise des écouteurs afin de ne pas imposer ma musique aux autres durant les temps non structurés; • Je remets l'appareil dans ma case à la cloche.
Il est interdit d'écouter de la musique avec un haut-parleur.		

À défaut de respecter le code de vie, des mesures seront mises en place :

- Première offense : l'objet sera confisqué et un avis écrit aux parents à faire signer sera remis. L'objet sera remis en échange de l'avis signé des parents;
- En cas de récidive : l'objet sera confisqué et sera remis seulement en présence des parents.

**Ce code de vie est approuvé par le conseil d'établissement et reconnu par tous les intervenants de l'école.
Il constitue la base commune du système d'encadrement qui y est préconisé.
Ce code n'empêche pas un enseignant d'intervenir en complémentarité selon ses règles de vie de classe.**

J'accepte ce code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

Signature des parents

Approuvé par le conseil d'établissement